



COMMUNE DE LAMBESC

-----  
E X T R A I T DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU  
30 MARS 2016

Transmission en Préfecture	01 AVR. 2016
Date Réception	

Le trente mars deux mille seize, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND , et à la suite de la distribution faite par M le Maire le 24-03-2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS** : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Yvon CASTINEL, Martine CHABERT, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Christine BENOIST LEFEBVRE, Hubert BACHELARD, Sylvie BOUDOU, Jocelyne PASTOR, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Alexandre ANDREIS, Ludovic NICOLAS, Claire CARLINO, Jacques BUCKI, Jean-Marie DENORME, François BERGA, Jean-Jacques DECORDE, Corinne ARCHAMBAULT, Florence BLANCHI

**REPRESENTES** : Jacques GAÏOLI à Bernard MAYER, Emma LE MAOÛT à Sylvie BOUDOU, Catherine PIAT à Jacques BUCKI, Fabrice MATTEI à François BERGA

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Claire CARLINO

DELIBERATION N° 2016-046	<b>Petite Enfance</b>  Adoption d'une convention d'objectifs avec Familles Rurales pour la structure Halte Garderie Pause Doudou pour l'année 2016
-----------------------------	--

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la loi N°2000 – 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application N°2001-495 du 06 juin 2001 concernant la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

qui disposent que l'autorité administrative qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000 € doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. Ladite convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée.

Considérant que la Commune a délibéré en date du 30 mars 2016, pour le versement d'une subvention d'un montant de 78 196 € pour la halte-garderie PAUSE DOUDOU,

Considérant le Compte Rendu financier de 2015 remis par Monsieur le Commissaire aux Comptes en date du 14 mars 2016,

Considérant qu'au vue du montant de la subvention attribuée, il convient de signer une convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2016 entre la Commune et l'Association Familles Rurales pour la halte-garderie PAUSE DOUDOU,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Approuve le projet de convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2016 entre la Commune de Lambesc et l'Association Familles Rurales pour la halte-garderie PAUSE DOUDOU,

Autorise Monsieur le Maire à signer le projet de convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2016 entre la Commune de Lambesc et l'Association Familles Rurales pour la halte-garderie PAUSE DOUDOU.

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité,**

**Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.**

Pour extrait conforme



**Le Maire de Lambesc,**

**Bernard RAMOND**